



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Ville d'Hirson s'est réuni en séance ordinaire, sur la demande et suivant la convocation de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire, en date du 24 septembre 2025.

PRÉSENTS :

M. THOMAS, M. MARLANT, Mme VAN ELSLANDE, M. SOUPPLY, Mme CLOUET, M. BESNOU, Mme MOTTE, M. HERNOUX, Mme LION, Mme DOUCE, Mme POULET, Mme POTEAU, M. LIÉNARD, M. PRÉVOST, M. DÉROUÈS, Mme LABROCHE, M. ADAM, Mme DALMOLIN, M. LALLEMENT, M. COUPAIN, M. LEVENT, M. MERCIER.

POUVOIRS :

M. DESSE à M. BESNOU.
M. CHEVIGNÉ à M. MARLANT.
Mme OTHELET à M. DÉROUÈS.
Mme DESITTER à M. THOMAS.
M. BONNECHERE à M. SOUPPLY.
Mme GALOIN à M. LALLEMENT.

ABSENT :

M. DEGELCKE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Hervé SOUPPLY.

Monsieur le Maire ouvre la séance et nomme Monsieur Hervé Souply secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 17 juin 2025 qui est approuvé (23 voix pour).

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère, ainsi qu'il suit :

1/ - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

29/2025 BUDGET GÉNÉRAL 2025 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2.

Rapporteur : Hervé SOUPPLY.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Administration générale », et après en avoir délibéré ;

APPROUVE les ouvertures et les virements de crédits présentés par le rapporteur.

Vote : 23 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère) et 5 abstentions (M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Mercier, Mme Galoin).

2/ - POLITIQUES TERRITORIALES

30/2025 IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (ZAENR).

Rapporteur : Benoît ADAM.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la commission « Politiques Territoriales », et après en avoir délibéré ;

VU la consultation du public du 25 août 2025 au 9 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'absence d'observations particulières à l'issue de cette consultation ;

IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après, ainsi que sur la carte annexée à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre, au référent préfectoral et à l'EPCI, les zones identifiées.

Vote : 26 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, Mme Galoin, M. Mercier) et 2 abstentions (M. Coupain, M. Levent).

31/2025 FORÊT COMMUNALE : MODIFICATION DU PROGRAMME DE MARTELAGE DES COUPES 2025.

Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

DEMANDE à l'O.N.F. de procéder au martelage des coupes désignées ci-dessus ;

PRÉCISE que la destination des produits issus de ces coupes est la vente en blocs et sur pied dans le cadre des appels d'offres organisés par l'O.N.F. ;

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour définir le prix de retrait des articles sur proposition des services de l'O.N.F. (ventes de bois façonnés et sur pieds) ;

DONNE la capacité à Monsieur le Maire de négocier le prix de vente à l'amiable des articles invendus, sur proposition de l'O.N.F. (vente de bois façonnés ou sur pied).

Vote : 23 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère) et 5 abstentions (M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Mercier, Mme Galoin).

32/2025 DÉCLARATION DE PRÉSENCE DE LA MÉRULE DANS UN IMMEUBLE.
Rapporteur : Yannick MARLANT.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la commission « Politiques Territoriales », et après en avoir délibéré ;

Considérant la présence confirmée de la mérule dans l'immeuble sis 1 rue de la Verrerie à Hirson, cadastré AV n° 651 et AV n° 652 ;

Considérant la biologie de la mérule, champignon xylophage qui se nourrit en dégradant le bois des charpentes et boiseries des bâtiments humides et mal aérés, et sa capacité à progresser et coloniser le bois d'œuvre en provoquant des désordres au niveau de la structure du bâti ;

Considérant le risque d'occurrence d'infestation de la mérule sur les habitations mitoyennes ;

Considérant l'obligation d'information de tous les intervenants en cas de cession du bien ;

DÉCLARE que l'immeuble situé 1 rue de la Verrerie à Hirson, cadastré section AV n° 651 et AV n° 652, constitue une zone où le risque de mérule est avéré.

SAISIT M. le Préfet de l'Aisne afin d'intégrer cette zone dans l'arrêté délimitant les zones de présence de mérule dans le département.

Vote : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Mercier, Mme Galoin).

33/2025 COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE L' AISNE (SEDA).

Rapporteur : Jacky BESNOU.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques territoriales », et après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1524-5,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et son décret d'application du 4 novembre 2022,

Vu le rapport annuel 2024 et ses annexes transmis par la SEDA et joints à la présente délibération,

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur le rapport annuel de la Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA) concernant l'exercice 2024.

Vote : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Mercier, Mme Galoin).

3/ POLITIQUES ÉDUCATIVES ET CULTURELLES

34/2025 DÉNOMINATION DE LA RUELE GILBERT TASSERA.

Rapporteur : Daniel LIÉNARD.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques éducatives et culturelles », et après en avoir délibéré,

APPROUVE la dénomination de la ruelle « du Rabot » en ruelle Gilbert Tassera ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités de transmission aux administrations et établissements publics et privés.

Vote : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Mercier, Mme Galoin).

35/2025 INSCRIPTION SUR LE MONUMENT AUX MORTS DU NOM D'ANDRÉ PILLOT.

Rapporteur : DANIEL LIÉNARD.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques éducatives et culturelles », et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de faire graver sur le monument aux morts de la commune les nom et prénom de Monsieur André Pillot, décédé le 26 juin 1953, et déclaré « Mort pour la France » le 23 mars 1954.

Vote : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Mercier, Mme Galoin).

36/2025 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE.

Rapporteur : Dominique VAN ELSLANDE.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques éducatives et culturelles », et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de règlement intérieur du Conservatoire municipal de musique d'Hirson, tel que joint en annexe ;

FIXE la validité et son application à la date de son approbation.

Vote : 28 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Mercier, Mme Galoin).

37/2025 PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE.

Rapporteur : Maryse DALMOLIN.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Politiques éducatives et culturelles », et après en avoir délibéré,

APPROUVE les orientations du Plan communal de développement de la lecture publique 2025-2030 ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget de la Ville.

Vote : 24 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère, M. Coupain) et 4 abstentions (M. Lallement, M. Levent, M. Mercier, Mme Galoin).

4/ PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE.

38/2025 PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT.

Rapporteur : Thérèse DOUCE.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Prévention et action sociale », et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE de participer pour l'exercice 2025 au dispositif financier du Fonds de Solidarité pour le Logement, à hauteur de 0,65 € par habitant, soit 5 567,25 € ;

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 de la Ville.

Vote : 23 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère), 4 abstentions (M. Lallement, M. Coupain, M. Mercier, Mme Galoin) et 1 contre (M. Levent).

39/2025 PROGRAMMATION 2025 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE.

Rapporteur : Marie-Hélène POTEAU.

Par conséquent, je propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal, après avis de la Commission « Prévention et action sociale », et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Programme Local de Prévention de la Délinquance 2025 tel qu'il est annexé au présent rapport,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de Prévention de la Délinquance 2025 sont inscrits au Budget 2025 de la Ville d'Hirson.

Vote : 23 pour (M. Thomas, M. Marlant, Mme Van Elslande, M. Souply, Mme Clouet, M. Besnou, Mme Motte, M. Hernoux, Mme Lion, Mme Douce, Mme Poulet, M. Desse, Mme Poteau, M. Liénard, M. Prévost, M. Chevigné, Mme Othelet, Mme Desitter, M. Déroutès, Mme Labroche, M. Adam, Mme Dalmolin, M. Bonnechère) et 5 abstentions (M. Lallement, M. Coupain, M. Levent, M. Mercier, Mme Galoin).

Levée de séance à 19 h 39.